

Présentation du budget 2019

L'exercice financier 2018 a été marqué par un infléchissement des investissements (hors achats immobiliers) et par un rattrapage massif sur les subventions. Ce double phénomène a permis de couvrir la totalité du déficit d'investissement hérité du budget annexe du Naturoptère et même de dégager un excédent d'investissement d'environ 40 000 euros, une première depuis des années. Malgré cette capacité de financement nouvelle de la section d'investissement il a été décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement car les besoins en la matière vont être assez lourds dès cette année et pour quelques années à venir puisque pas moins de 4 projets d'importance sont en cours de gestation : la construction d'une nouvelle cantine/cuisine, l'aménagement des chemins du Gué et du Grès, l'aménagement des carrefours de la Croix des Aires et de la route de Piolenc et enfin l'aménagement du centre village avec le projet sur la parcelle BH293. La taxe d'aménagement devrait encore être très dynamique cette année mais une érosion est à prévoir à compter de 2020.

Côté fonctionnement après de fortes économies réalisées sur les salaires suite au non remplacement d'un agent parti en retraite, les dépenses de personnels vont mécaniquement repartir à la hausse. Des économies substantielles ont encore été réalisées sur le contrat de reprographie et les dépenses courantes hors salaires devraient demeurer relativement stables si on neutralise les travaux en régie qui se retrouvent in fine en recettes et qui cette année encore devraient être importants compte tenu des projets en cours (local tennis) ou à venir (toilettes publiques du parc). Il est à noter, par ailleurs, que trois effets se conjuguent dans la perspective d'une amélioration progressive du résultat de fonctionnement : le ralentissement de la baisse des dotations, la baisse des contributions obligatoires (rao, smiaa, sivom massif d'uchaux et smaemv à compter de 2020) et surtout la dynamique des bases fiscales qui continue de porter les finances communales.